

DEC161704DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Oriol, responsable du service des ressources humaines de la Délégation Centre-Est pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Christine Oriol**, ingénieure de recherche CNRS, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine Oriol, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Mme Monique Mullier**, ingénieure d'études CNRS, adjointe à la responsable des ressources humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Oriol et de Mme Monique Mullier, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à **Mme Caroline François**, ingénieure d'études CNRS.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 18 juillet 2016.

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès